



PROTECTION PNEUS ET JANTES

PRÉPAREZ-VOUS À FAIRE FACE À TOUT CHOC INATTENDU SUR LA ROUTE.

Si vous rencontrez un obstacle sur la route, vos pneus et vos jantes risquent d'être endommagés de façon permanente puisqu'ils supportent tout le poids de votre Genesis. Notre Protection pneus et jantes couvre tous les coûts liés à la réparation ou au remplacement d'un pneu ou d'une jante. Pas de franchise, pas de tracas, juste le haut niveau de service et la qualité des pièces Genesis que vous attendez de votre concessionnaire Genesis.

LA DIFFÉRENCE DE PROTECTION GENESIS.

AUCUNE FRANCHISE.

Aucune franchise ne sera appliquée pendant la durée de votre contrat pour tous les avantages couverts.

RÉSEAU DE COUVERTURE ÉTENDUE.

Couverture au Canada et aux États-Unis continentaux par l'entremise de notre réseau de détaillants autorisés Genesis.

PÉRIODE D'ANNULATION DE 60 JOURS.

Vous pouvez annuler votre couverture Protection pneus et jantes pour un remboursement complet dans les 60 jours suivant votre achat.

ENTIÈREMENT TRANSFÉRABLE.1

Si vous décidez de vendre votre véhicule, la Protection pneus et jantes est entièrement transférable au prochain acheteur privé, ce qui augmente sa valeur de revente.

¹ Sous réserve des frais de transfert, s'il y a lieu.

La Protection pneus et jantes est offerte sur tous les véhicules Genesis. Les modalités sont conçues pour répondre à vos besoins particuliers de propriétaire. La couverture s'étend à tous les pneus achetés pour votre Genesis, y compris les pneus d'hiver et les jantes, sans frais supplémentaires.

ASSISTANCE ROUTIÈRE

La Protection pneus et jantes couvre jusqu'à 100 \$ de frais de remorquage par incident si votre Genesis doit être remorquée chez un concessionnaire Genesis.

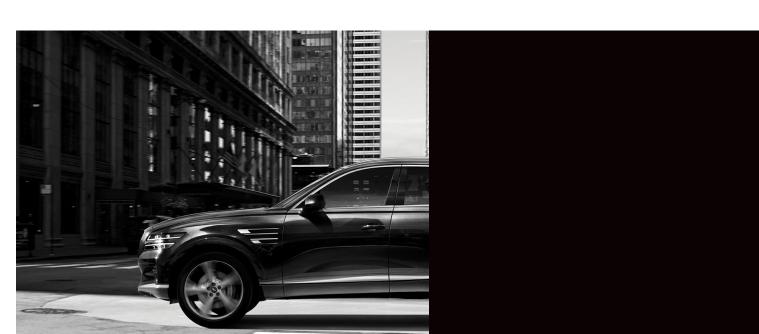
NOURRITURE ET HÉBERGEMENT

La Protection pneus et jantes couvre jusqu'à 50 \$ par jour pendant un maximum de trois jours si vous êtes coincé à plus de 400 km de votre domicile en raison d'un incident routier.

PROTECTION ESTHÉTIQUE INCLUSE

Cette protection permettra de réparer les dommages esthétiques causés par les aléas de la route à toutes les jantes en alliage et usinées, jusqu'à concurrence de 200 \$ par événement et comprend l'expédition des jantes et la location de voiture jusqu'à concurrence de 150 \$ au besoin.

Le contenu de la présente brochure n'est qu'un résumé de certaines conditions du contrat. Veuillez consulter le contrat proprement dit pour connaître tous les détails de la couverture et des exclusions. Les conditions du contrat remplaceront le contenu de la présente brochure. Le contrat peut ne pas être offert dans toutes les provinces ou tous les territoires et les dispositions particulières peuvent varier en fonction des exigences de chaque province ou territoire.



PROGRAMME DE PROTECTION GENESIS